



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION,
en charge du numérique

N° 16842 / 2021/ MEA / DGEE / BRH / PRH1

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

PIRAE, le 30 mars 2021

Le Directeur général

Affaire suivie par :
Aïata MAI (40 470 585)

à

**Mesdames, Messieurs les instituteurs et professeur(e)s des écoles
du corps de l'Etat créé pour la Polynésie française**

s/c de Mesdames et Messieurs les directeurs d'école et de CJA

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale

Objet : Appel à candidature pour les postes à contraintes particulières (PCP) – rentrée scolaire 2021-2022

P. J. : - Annexe 1 – Fiche de candidature
- Trois (03) fiches de postes

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2021-2022, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance la vacance de huit postes à contraintes particulières (PCP) relatifs à la formation CAPPEI, par option :

- Option D : quatre postes d'enseignant(e)s spécialisé(e)s en ULIS ;
- Option F : trois postes d'enseignant(e)s spécialisé(e)s en SEGPA ;
- Option F : un poste d'enseignant(e) spécialisé(e) en CJA.

Les professeur(e)s des écoles du corps de l'Etat créé pour la Polynésie française, titulaires, souhaitant occuper un de ces postes doivent constituer un dossier de candidature comprenant :

- Une fiche de candidature portant l'avis de l'IEN de la circonscription d'affectation actuelle (Annexe 1);
- Un curriculum vitae ;

Le dossier complet doit être transmis par la voie hiérarchique, doublé d'un envoi direct au pôle des ressources humaines du 1^{er} degré de la DGEE par courriel à l'adresse suivante : gestco.brh1@education.pf

Date d'ouverture : du 30 mars 2021 au 28 avril 2021.

Date limite de dépôt des demandes : le 28 avril 2021 **avant 12h.**

Date des entretiens : courant mois de mai 2021, à la DGEE (site Tuterai Tane).
(Les candidats des archipels passeront l'entretien en visio en utilisant l'outil ZOOM)

Une convocation à un entretien présidé par le Directeur Général de l'Education et des Enseignements, ou son représentant, sera transmise sous le couvert des inspecteurs de l'éducation nationale.

Je rappelle que l'avis favorable émis pour un passage en entretien ne vaut pas obtention du poste. Les candidats retenus à l'issu des entretiens seront destinataires d'un courrier individuel.

Copies :

MEA	1
DGEE/PRH1	1
DGEE/DAPE	1

Pour la Ministre et par délégation

Éric TOURNIER